

TOUR SAINT CORDON



Le Tour Saint Cordon aura lieu le dimanche **14 Septembre 2025**.

Cet événement majeur nécessite des mesures particulières en termes de sécurité et de stationnement imposées par les autorités préfectorales.

Veuillez trouver ces informations au verso.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour toute information complémentaire
sur les modalités de circulation et de stationnement,
contactez la police municipale au

03 27 22 58 38

>> MESSE SQUARE PAUL GOSSET

• Le stationnement et la circulation seront interdits square Paul Gosset du samedi 13 septembre 2025 (fin des opérations de nettoyage du marché) jusqu'au dimanche 14 septembre 2025 à 17h.

• Le stationnement des véhicules de toute nature à partir de 1h & la circulation à partir de 6h seront interdits le dimanche 14 septembre 2025 :

Rue des Incas, rue des Capucins, rue de Hesques, rue Arthur Dinaux, rue Capelle (entre la rue des Capucins et la rue Louis Bracq), rue Jehan de Liège (entre la rue Mathieu de Quinvigny et la rue Arthur Dinaux), place Verte (parking situé entre la rue de Beaumont, la rue de Hesques et la rue des Incas).

>> PLACE VERTE (zone de stockage)

• Le stationnement des véhicules sera interdit

> samedi 13 septembre 2025 (fin du marché, 13h) jusqu'au lundi 15 septembre 2025 à 12h.

Rue des Incas (sur les 7 emplacements face à la place Verte au plus proche du Musée des Beaux-Arts.)

>> PETIT TOUR

• Le stationnement des véhicules de toute nature à partir de 1h & la circulation à partir de 6h seront interdits jusqu' 14h :

Place Abbé Thellier de Poncheville, rue des Ursulines, square Crasseau, square des Wantiers, rue Derrière la Tour, place du Commerce, avenue des Dentellières (dans sa partie comprise entre la rue de la vieille poissonnerie et la rue Notre Dame), rue Notre Dame, place du 8 mai, place du Neuf bourg, rue de Paris (entre la place du 8 mai et la rue Ferrand), place Saint Nicolas, rue de Paris (de la rue Ferrand jusqu'à la Place d'Armes jusqu'à 20h), rond-point de la place d'Armes (jusqu'à 20h), place d'Armes (jusqu'à 20h), rue de Famars (piétonne jusqu'à 20h), rue de Famars (entre le n°69 jusqu'au rond-point de la place du Canada jusqu'à 20h), place du Canada (jusqu'à 20h), place de la Chaussée (jusqu'à 20h).

Les voies donnant sur le parcours seront mises en impasse le temps de passage de la procession.

>> GRAND TOUR DU SAINT CORDON

• La circulation sera interdite à partir de 11h le dimanche 14 septembre 2025 sur les rues :

Boulevard Saly (entre la place du Canada et la rue de la Digue), rue de la Digue (entre le Boulevard Saly et la place de la gare du faubourg de Paris), place de la gare du faubourg de Paris, rue du faubourg de Paris (entre la Place de la Gare du Faubourg de Paris et l'Avenue Faidherbe), avenue Faidherbe, la Pyramide Dampierre, avenue Dampierre, place Henri Durre (Croix d'Anzin), avenue de Condé, rue Josquin Deprez, rue du Quai des Mines, avenue de Dunkerque, place de Tournai, avenue du Marechal Juin, boulevard des Alliés, avenue Macarez (dans sa partie comprise entre le boulevard des Alliés et la ruelle Menneveux), ruelle Menneveux, avenue Saint Roch (entre la ruelle Menneveux et la rue de l'Epaix), rue de l'Epaix (entre l'avenue saint Roch et l'avenue Sénac de Meilhan), avenue Senac de Meilhan, rue des Glacis (entre l'avenue de Liège et la rue du Rôleur), rue du Rôleur (dans son intégralité), rue de Romainville, rue de la Gare de Marly, route d'Aulnoy (entre la rue de la gare de Marly et l'avenue des Sports), avenue des sports, avenue de Reims (entre l'avenue des Sports et l'avenue des Sycomores), avenue des Sycomores, place des Platanes, avenue des Bouleaux, place des Tilleuls, allée des Aubépines, chemin des Bourgeois (dans sa partie comprise entre l'Allée des Aubépines et le rue Marin La Meslée, rue Marin la Meslée, avenue de Reims (dans sa partie comprise entre le rond-point formé par les rues Marin la Meslée, Oiseau blanc et René Georges jusqu'à la rue Baudouin l'Edifieur), avenue du sergent Cairns, place du Canada, rue de Famars dans son intégralité, place du Commerce, place d'Armes, rue de Paris de la place d'Armes à la place Saint Nicolas, rue Chastelain.

Les voies donnant sur le parcours seront mises en impasse le temps de passage de la procession.

>> ÉGLISES, CIMETIÈRES, PLACES ET RUES

• Le samedi 13 septembre 2025 dès 20h jusqu'au passage de la statue de la Vierge le dimanche 14 septembre 2025.

Interdiction de stationnement sur une distance de 50 mètres des églises suivantes :

Église Sacré-Cœur avenue Dampierre, église Notre Dame du Sacré Cœur Faubourg de Paris (angle rue du Jolimetz), église Sainte Croix avenue de Condé.

• Le stationnement & la circulation seront interdits le dimanche 14 septembre 2025 :

À partir de 10h, rue Jeanne d'Arc (côté église entre le n°1 et l'avenue Dampierre de 6h jusqu'à 14h45, ruelle Menneveux (entre la ruelle Saint-Roch et l'avenue Macarez) jusqu'au passage du dernier pèlerin.

À partir de 10h, parking face au cimetière Saint-Roch (sur l'avenue Saint-Roch, entre la rue de l'Epaix, la rue Duchesnois et la ruelle Menneveux) jusqu'au passage du dernier pèlerin.

À partir de 12h, place des Platanes, avenue des Sycomores jusqu'au passage du dernier pèlerin.

• Le stationnement & la circulation seront interdits le samedi 13 septembre 2025 à partir de 6h au dimanche 14 septembre 2025 21h :

Rue JACques de Guise, rue Georges Chastelain.

• Le stationnement sera interdit le jeudi 11 septembre à partir de 6h jusqu' au lundi 15 septembre 2025 à 12h :

Entre le 191 et 197 de la rue de Famars.

>> PARKING LACUZON

• Le stationnement sera interdit sur une aire délimitée par panneaux et barrières, le samedi 13 septembre 2025 à 20h au dimanche 14 septembre 2025 à 20h.

>> VÉHICULES ÉLECTRIQUES

• Le stationnement sur les emplacements de rechargement électrique sera interdit du vendredi 12 septembre 17h au lundi 15 septembre à 09h.